



www.nationalforumonseed.com

Forum national sur les semences



Décembre 2005

Gouvernance

RAISONS POUR LESQUELLES LE PROCESSUS DE CONSULTATION DU FORUM NATIONAL SUR LES SEMENCES EST IMPORTANT POUR LE SECTEUR DES SEMENCES

- Les agriculteurs devraient pouvoir compter sur un cadre politique qui vienne appuyer une prise de décision éclairée et une réaction rapide à l'évolution du milieu.
- Le secteur canadien des semences a besoin d'un cadre de réglementation souple, qui lui permette de répondre à l'évolution de la demande et aux nouvelles occasions; ce dernier devra convenir à la fois aux agriculteurs, aux consommateurs et aux innovateurs.
- Le cadre réglementaire du Canada nous a bien servis, mais il faut l'actualiser pour répondre aux exigences des nouveaux marchés et de la technologie. Pour être en mesure de réaliser les promesses du génie génétique, du processus à Identité Préservée (IP) et des caractéristiques spécifiques de qualité, nous devons nous assurer que notre cadre réglementaire pourra s'adapter aux futurs changements.
- La technologie transforme le secteur de l'agriculture. Il nous faut être en mesure de saisir rapidement les nouvelles occasions. Il y a un besoin réel pour un cadre de réglementation renouvelé et plus « futé » qui peut suivre le rythme de l'évolution.
- On est généralement d'accord pour dire que le changement s'impose pour que le cadre de réglementation des semences au Canada soit au diapason des besoins à l'échelle mondiale. Des discussions plus poussées et plus larges devraient permettre de décider de la méthode pour réaliser ce changement, qui sera d'autant plus crédible qu'il aura été appuyé par l'ensemble des intervenants, dans l'optique d'un avenir prometteur.
- L'ingrédient clé pour réussir dans le domaine des semences et de la réglementation qui les régit, c'est un processus de décision crédible, transparent et fondé sur des résultats scientifiques. À celui-ci, il faut dorénavant ajouter la souplesse et la capacité à réagir qui sont tout aussi importantes pour continuer à tirer notre épingle du jeu sur les marchés mondiaux concurrentiels.
- Un cadre réglementaire moderne et souple, qui appuie globalement la compétitivité, la rentabilité et l'acceptation des produits est important à tous les niveaux dans la chaîne alimentaire.

TERMES DU MANDAT : FORUM NATIONAL SUR LES SEMENCES

Le Forum national sur les semences est l'élément central du processus national de consultation qui comprend également des groupes spécifiques de travail et des liens vers les regroupements existants de producteurs spécialisés nationaux et régionaux.

Pour les besoins du FNS, "le secteur des semences" signifie les développeurs, les producteurs de semences, leurs principaux clients et ceux qui règlementent les semences. Le terme "chaîne de qualité du secteur des semences" est plus vaste et comprend quiconque est impliqué au niveau du développement, de la sélection, de la production, de la vente, du transport, de l'import/export, de la transformation, de la commercialisation et de l'utilisation de la semence et des produits à base de semences.

L'intention du Forum national sur les semences et ses groupes de consultation est de : "Créer un processus approprié pour développer et fournir des recommandations aux gouvernements provenant de consultation sur la politique et les questions réglementaires reliées au secteur des semences du Canada. Le Forum national sur les semences a été conçu pour créer les moyens pour une consultation élargie et la formation d'un consensus parmi le secteur des semences, ses principaux clients et les autres intervenants."

Il fut compris que la "recommandation aux gouvernements" est un terme général qui pourrait comprendre l'autorégulation de l'industrie ou d'autres mesures prises indépendamment au gouvernement. Avec ce mandat général en tête, les objectifs plus détaillés du Forum national sur les semences sont:

1. Dispenser à l'État des avis complets en ce qui concerne les problèmes du secteur des semences en appui aux modifications opportunes de la réglementation et au besoin, quant aux solutions de rechange à la réglementation ou aux choix de réglementation. Certes on vise le consensus, mais ne pas l'obtenir ne serait pas un obstacle aux avis opportuns dispensés à l'État (voir la stratégie face au consensus ci-dessous).
2. Créer un forum du secteur afin de discuter et de dégager des consensus sur des questions de biotransformation telles que l'enregistrement de variétés, les obstacles à l'innovation dans le secteur des semences et/ou d'autres sujets importants tel qu'identifié par l'État ou les intervenants du secteur des semences.
3. Constituer, pour tout ce qui touche les questions de réglementation et de politique propres au secteur, un point central et le premier point de contact avec le secteur des semences pour tous les ministères et organismes fédéraux. Le nombre d'intervenants et leur participation seront souples et adaptés en fonction de la question à l'étude.
4. Permettre aux problèmes, aux idées et aux recommandations de changement de circuler dans les deux sens entre les autorités et le secteur des semences.

Voici d'autres considérations à prendre en compte relativement aux termes du mandat :

- Il devrait s'agir du mécanisme majeur auquel s'adressent les autorités pour obtenir avis et soutien concernant les questions relatives à la réglementation du secteur des semences. Ici encore, le rôle central visé est celui d'un avis issu d'un consensus sur une politique et non celui d'un groupe de défense d'intérêts sectoriels.
- Le mécanisme envisagé doit être efficace et ne pas constituer un autre rouage de la bureaucratie. Il doit faire à l'État des recommandations efficaces.
- Son rôle est précisément celui d'un organisme de consultation sur des questions de réglementation et d'autres questions de politique propres au secteur des semences. Le processus doit réunir tous les intervenants touchés par la réglementation régissant le secteur des semences.
- L'État pourra s'en servir comme outil pour adresser les questions liées aux semences dont lui font part des particuliers, des entreprises ou des tiers.
- Les recommandations et les conseils principaux issus du processus de consultation devraient être essentiellement fondés sur des faits, appuyés par des analyses sérieuses et objectives (y compris des analyses de rentabilité) et des discussions ouvertes.
- Une fonction majeure sera de présenter des recommandations quant au meilleur endroit pour positionner le « contrôle », c'est-à-dire dans la législation, les règlements ou les normes pour toute question réglementaire liée aux problèmes du secteur des semences.
- On a souligné que les gouvernements ne devraient pas être limités par les recommandations du processus consultatif, même si le seul mécanisme de consultation du gouvernement est le Forum. Cependant, un consensus ferme, fondé sur un raisonnement solide et auquel on arrive efficacement sera l'outil le plus puissant du secteur pour influencer sur les orientations.
- Le processus de consultation devrait être régulièrement revu pour garantir que son objet demeure valide. La première révision s'effectuera le 31 octobre 2008.

Mandat

En fonction de ce qui précède, voici le mandat proposé pour le Forum national sur les semences : « *Faciliter, au sein du secteur des semences et du secteur des cultures, une vaste consultation et la création de consensus sur toutes les propositions de modification des politiques ou de la réglementation. Ce mandat vise à appuyer l'objectif plus large de retombées économiques pour tous dans l'ensemble de la chaîne de valeur, du sélectionneur de plantes au producteur de cultures industrielles et à l'utilisateur final.* »

Stratégie face au consensus

Comme on l'a vu plus haut, la création de consensus est le rôle clé du Forum national sur les semences et des nombreux groupes de travail consultatif sur des sujets

spécifiques qui peut en découler. Cela amène d'importantes questions concernant la signification de consensus, de quelle façon cela est relié au vote et la manière dont la dissidence est incluse dans ce processus et le rôle d'un président du Forum national sur les semences.

À ce sujet, les lignes directrices suivantes d'un consensus sont suggérées comme faisant partie du modus operandi du Forum national sur les semences ou des ses groupes de travail consultatif.

Les décisions se prendront normalement par un vote majoritaire. Cependant, les votes peuvent être utilisés pour déterminer le niveau d'appui à une proposition ou une recommandation dans une démarche d'obtention d'un consensus. Le consensus sera défini comme convenable selon la définition de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) qui va comme suit:

*“Accord général caractérisé par l'absence d'une opposition ferme à l'encontre du sujet émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche de prise en considération des points de vue de toutes les parties concernés et de rapprochement des positions divergentes éventuelles. **Le consensus n'implique pas nécessairement l'unanimité.**”*

Afin d'appuyer cet objectif le Forum national sur les semences respectera les principes adoptés par l'ONGC:

- Égalité d'accès et participation efficace par les parties concernées (ceci comporte un processus inclusif, une égalité d'accès à l'information et une compréhension du processus par toutes les parties).
- Respect des intérêts divers et identification de ceux qui devraient avoir un accès afin d'assurer l'équilibre des intérêts désiré,
- Un registre des points de vue divergents
- Note 1: Des objections non persuasives¹ ne sont pas permises pour bloquer indéfiniment la résolution des propositions. Par ailleurs, une proposition qui a reçue un ou plusieurs votes négatifs convaincants peut nécessiter une attention particulière par l'ensemble du Forum.
- Pour que la démarche consensuelle porte fruit, il faut que les participants veuillent aboutir à des solutions. La souplesse, la transparence, les arrangements et les compromis sont des facteurs importants de réalisation des consensus. Il est tout aussi important que les opposants se sentent à l'aise d'exprimer leur désaccord et que chacun puisse le faire dans un milieu accueillant.
- Il reviendra à ceux qui s'opposent ou s'abstiennent d'expliquer leur point de vue de manière à le faire comprendre et à trouver des terrains d'entente. Tous les intervenants devraient connaître la position de leurs homologues et les raisons sous-jacentes.
- La formation de consensus à l'échelle du secteur prendra un certain temps et les attentes à cet égard doivent être réalistes. Par exemple, il se pourrait qu'il soit

¹ Ce terme est tel que retrouvé dans la définition du processus consensuel de l'ONGC.

impossible d'en arriver à des conclusions en une seule réunion, car arriver à un compromis peut prendre du temps. Il se pourrait aussi que les représentants doivent consulter les membres de leur organisme pour soumettre une question à leur examen, obtenir un avis ou mener des consultations plus poussées. De la même manière, on ne peut s'attendre à dégager de consensus sur chaque sujet. Les cas où un consensus n'a pas été atteint nécessiteront une explication détaillée pour être présentés dans toute soumission ou recommandation au gouvernement. La nature de la divergence devra être clarifiée.

Le Forum national sur les semences constituera, pour l'administration, le point de départ de sa propre analyse des questions. Un consensus et la démonstration d'une consultation suffisante devraient contribuer à raccourcir le processus de réglementation. Le Forum national sur les semences devra se doter de procédures qui lui permettront de recueillir tous les points de vue au cours du processus de consultation et de fournir une explication de la méthodologie utilisée pour formuler les recommandations à l'État.

Dans l'ensemble, le degré de consensus et la mesure dans laquelle les membres appuient ce consensus feront beaucoup pour établir la crédibilité à long terme du Forum national sur les semences et ses processus de consultation au fil du temps.

On laisse entendre qu'une représentation stable au niveau du Forum national sur les semences contribuerait à nouer des liens et à bâtir la confiance entre les membres. Ceci devrait favoriser un dialogue constructif et de meilleurs consensus à l'avenir.

Structure au niveau des membres et de l'assistance pour les réunions

Suite à la discussion approfondie sur l'importance de l'équilibre régional et de la représentation adéquate des principaux intervenants; sur la façon de garantir que les renseignements provenant de la chaîne entière de qualité et les autres intervenants sans faire un processus de consultation lourd, un nombre simplifié de membres pour le Forum a été accepté.

Cette structure de consensus est détaillée ci-dessous :

Les organisations membres du Forum sont :

- Association canadienne des producteurs de semences
- Association canadienne du commerce des semences
- Commission canadienne du blé
- Communautés des sélectionneurs de plantes
 - Le privé
 - Le public
 - Les Universités
- CropLife Canada
- Établissements de semences enregistrés
- Fédération canadienne de l'agriculture
- l'Union des Producteurs Agricoles
- Les producteurs de grains du Canada
- National Farmers Union
- Représentant du gouvernement provincial de l'Est
- Représentant du gouvernement provincial de l'Ouest

Chaque organisation membre possède un (1) siège à la table du Forum et est encouragée à nommer des remplaçants. Cependant, toute organisation membre peut présenter des personnes additionnelles aux réunions. Ces personnes supplémentaires devraient comprendre un membre remplaçant pour le Forum et d'autres qui pourraient donner un coup de main au représentant officiel avec un avis ou de l'information lors des réunions.

Durée du mandat des membres

La durée du mandat des délégués sera déterminée par l'organisation membre. Ce qui prime c'est la régularité du délégué. Les exceptions à cela comprennent les représentants provinciaux (de l'Est et de l'Ouest) ainsi que les représentants des Établissements de semences enregistrés. Ces délégations seront en rotation à tous les 2 ans.

Membres Ex officio du Forum

Les membres Ex Officio suivants assisteront aux réunions. Ils auront une place à la table et peuvent contribuer à la discussion afin de fournir des avis, une ligne de conduite ou offrir un support aux membres du Forum.

- Agriculture et agroalimentaire Canada (2 places à la table)
- Agence canadienne d'inspection des aliments (1 place à la table)
- Commission canadienne des grains (1 place à la table)
- Directeurs exécutifs des quatre organisations qui ont appliqué pour le PASCAA (4 places à la table)

Personnes invitées

Celles-ci comprendront les personnes invitées à se joindre à la table du Forum pour une rencontre spécifique en fonction des sujets traités. Les invités peuvent être appelés à faire des présentations ou servir de ressource pour des sujets particuliers.

Assistance générale

Les intervenants intéressés sont les bienvenus pour assister aux réunions du Forum. Des opportunités seront offertes dans l'ordre du jour de la réunion du Forum pour permettre aux intervenants faisant partie de l'assistance pour exprimer leurs points de vue au Forum sur les sujets en cours de discussion.

Tous les participants seront invités à contribuer aux dépenses des réunions pour les pauses-café et les repas.

Les participants ont aussi noté que le nombre de membres peut évoluer au fil du temps selon l'expérience vécue avec le processus de consultation, la capacité et l'engagement des organisations à soutenir le Forum et les groupes de travail qui le compose.

Rôles & Responsabilités

Ce qui suit à été décidé suite à la réunion inaugurale:

1. Le Forum National sur les semences agira comme l'organisme dirigeant qui identifie les sujets d'intérêt en lien avec le but et le mandat; organise le processus de consultation pour explorer ces sujets en incluant les groupes de travail; détermine l'objectif et les membres des groupes de travail, les objectifs, les prestations, les délais et ainsi de suite; revoit la progression des groupes de travail et émet des opinions, des commentaires et des avis; reçoit les rapports finaux et présente ceux-ci au gouvernement avec des commentaires supplémentaires qui pourraient ajouter du poids à l'avis.

Les membres seront appelés à consulter leurs électeurs sur les sujets afin d'apporter leurs positions à la table. Ainsi, les membres devraient être nommés en se basant sur leur aptitude à représenter les points de vue et intérêts de leur organisation respective et de façon aussi importante sur leur capacité à travailler en équipe et collaborer avec les autres parties à la recherche d'un consensus.

1.1 Le comité exécutif (4 personnes nommées par la FCA, l'ACPS, l'ACCS et les PGC) planifiera l'ordre du jour des réunions, fournira une ligne directrice au secrétariat du Forum et au comité de gestion et assurera un suivi sur les décisions du Forum.

2. Le(s) groupe(s) de travail sont là pour être le véhicule premier pour développer les recommandations basées sur un consensus concernant les questions spécifiques aux politiques et aux règlements qui ont impact sur le secteur des semences.

La participation aux groupes de travail consultatif est ouverte à toute personne intéressée. Cependant, des organisations spécifiques et/ou des individus peuvent être invités à assister en fonction de la nature technique du sujet, de la culture pratiquée ou de la zone géographique pertinente à la question. Ils proviendraient d'organismes oeuvrant dans le domaine des denrées et d'organismes régionaux ou oeuvrant dans des secteurs connexes, y compris ceux qui ont manifesté leur intérêt envers le Forum national sur les semences.

Ceux-ci devraient être des comités de travail consultatif ou technique spécifiques à un thème, créés afin d'examiner une question précise ou un changement réglementaire particulier. Selon le sujet abordé, on pourrait faire appel aux comités déjà formés qui viendraient appuyer le Forum national sur les semences, par exemple, les comités de recommandation pour l'enregistrement des variétés, les tables rondes sur la chaîne de valeur des céréales, des oléagineux, etc.

Les groupes de travail auraient pour mandat de débattre des questions qui leur seraient renvoyées (incluant les consultations des organismes qu'ils représentent, le cas échéant) et présenteraient leurs recommandations au Forum national sur les semences.

3. Le comité de gestion du Forum (4 directeurs exécutifs des 4 organisations de l'Alliance canadienne sur les semences) effectuera le travail qui lui est attribué par le Forum et le comité exécutif dans le but de planifier, organiser et gérer les groupes de travail et les autres processus de consultation.

4. Le secrétariat du Forum (directeur du secrétariat et membres du bureau) assistera le modèle de gestion tout entier dans l'implantation des plans et des activités.

Le secrétariat fournira le premier contact pour l'interface au jour le jour avec l'État concernant les activités du Forum national sur les semences. Il sera responsable de toutes les fonctions administratives internes, telle que la comptabilité et la gestion des finances, aussi bien que la cueillette et l'analyse de données.

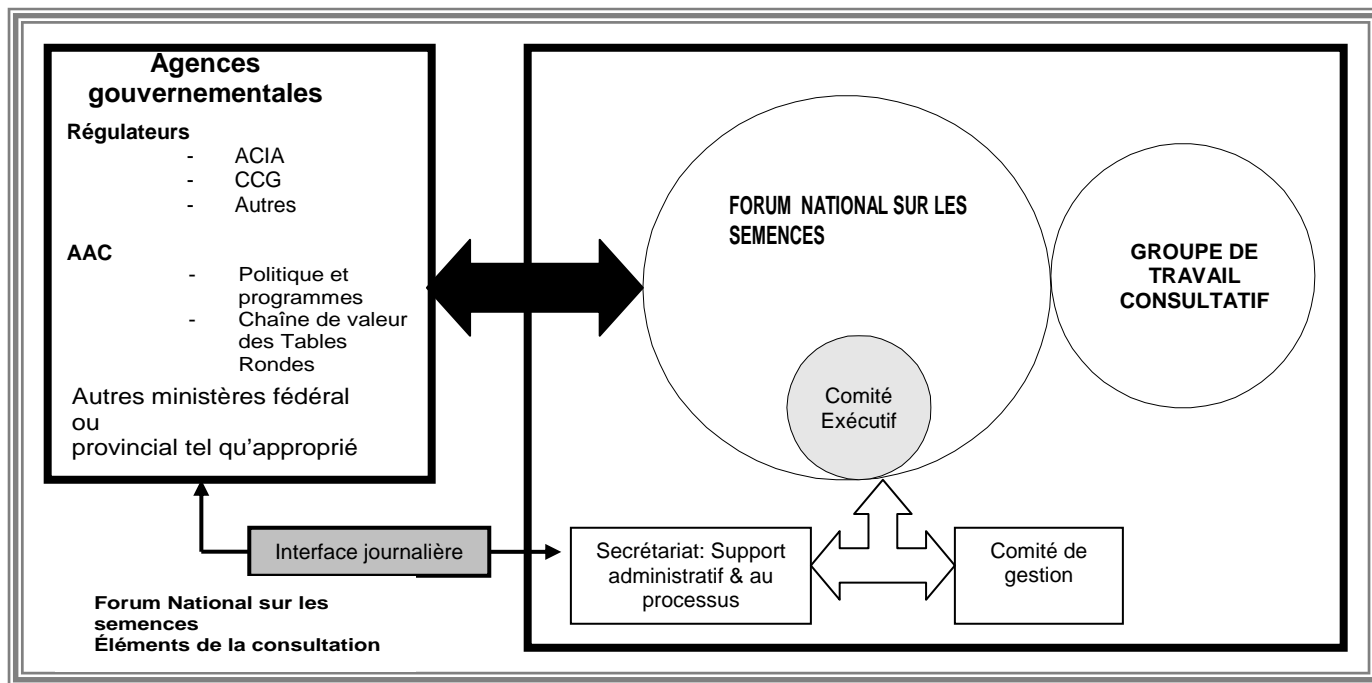
Le secrétariat prendra la direction découlant du comité exécutif et de gestion pour organiser tous les services professionnels, avis et analyses, etc. qui peuvent être nécessaires pour appuyer les travaux du Forum national sur les semences. Ceci comprend tous les plans détaillés, logistiques, infrastructures, document de coordination, etc. pour le Forum et les réunions des groupes de travail.

Le gestionnaire du secrétariat peut avoir à fournir des renseignements publics en réponse aux médias, relations publiques, donnant des présentations aux parties intéressées lors d'assemblées annuelles des associations, à l'État et ainsi de suite.

Processus de consultation touchant des initiatives précises en matière de politique ou de réglementation

Le Forum national sur les semences serait responsable de décider du processus de consultation le plus approprié pour produire des avis opportuns avec la possibilité d'apporter du nouveau au sujet d'une politique gouvernementale particulière ou d'une amorce réglementaire. Les exemples comprennent les groupes de travail consultatif tel que mentionné précédemment aussi bien que les documents et les processus effectués par internet.

La Figure 1 ci-dessous, illustre les éléments du processus de consultation.



Format des réunions, Processus et Fréquence

Il y a un accord général sur ce qui suit :

Fréquences des réunions :

Les réunions du Forum de la Table Ronde se tiendront normalement 3 à 4 fois par année, avec des dates de réunion fixées et lorsque possible au moins deux mois à l'avance.

Calendrier annuel typique – Table ronde du Forum national sur les semences

Le calendrier annuel typique du Forum national sur les semences comprend trois réunions sur 12 mois. NOTE : Malgré que la création, la surveillance et le rapport de groupe de travail peut survenir à chacune des réunions, la vue d'ensemble qui suit mentionne le cycle sous-jacent qui coïncide avec les périodes d'états financiers et de comptabilité du PASCAA.

1. L'identité des questions

Pendant la période de mars à mai, le FNS fera appel à tous les intervenants et au gouvernement concernant les sujets de discussion au Forum. Les organisations et/ou les individus qui aimeraient proposer un sujet avant le Forum seront invités à soumettre un document décrivant celui-ci, le contexte, la pertinence pour le secteur des semences et les bénéfices possibles découlant de l'unique processus de convocation nationale du Forum.

Les soumissions seront étudiées par les comités de gestion et exécutif quant à leur contenu et les sections qui nécessitent une mise au point. Les soumissions seront par la suite présentées au Forum pour une révision.

2. Réunion de planification

La réunion se tient à la fin de l'été afin de réviser les points à l'ordre du jour, déterminer le besoin de recourir au processus de consultation, par exemple, des groupes de travail et faire le suivi de la réunion de mars.

Suite à la réunion, on crée les groupes de travail consultatifs ou démarre les autres processus visés par le calendrier d'automne.

Questions à court terme : 6 mois pour analyser la question et faire un retour en février, avec une présentation d'un rapport provisoire en décembre.

Questions à long terme : 18 mois, vu le besoin d'un processus de consultation plus complet.

3. Fin de l'automne – Examen de l'avancement des travaux

Examen des rapports provisoires des groupes de travail consultatifs ou des autres processus.

4. Hiver – Rapports finaux/Recommandations consensuelles

Examen des rapports des groupes de travail consultatifs ou des autres processus de consultation et élaboration de recommandations consensuelles aux autorités (p. ex., ACIA) sur des questions de politique ou de réglementation.

Format des réunions du Forum national sur les semences

Le président de chaque réunion du FNS sera nommé seulement pour cette réunion et fera une rotation avec d'autres membres du comité exécutif. Le président confirmera l'ordre du jour de la réunion, présentera chaque point et encadrera la discussion et contribuera à l'aboutissement de consensus. Toutes les réunions du FNS (et celle du

groupe de travail) seront appuyées par un médiateur. Dans un but d'ouverture et de transparence, il est proposé que les réunions du Forum national sur les semences soient ouvertes au public. L'ordre du jour comprendrait toujours une période de forum public sur les questions débattues à la réunion. Toute personne présente pourrait alors faire connaître ses points de vue dans les limites de temps fixées.

Responsabilité face aux dépenses des réunions: Politique sur le financement pour appuyer les dépenses de voyage des membres et autres participants.

Remboursement complet:

Secrétariat (Gérant de projet, Médiateur, membre du Secrétariat)
Directeurs exécutifs de l'ASS
2 membres de l'ACIA

Remboursement jusqu'à un maximum de \$ 650 pour:

2 employés d'association (R. Preater, B. Trask)
Tous les membres officiels du Forum.

Cette politique s'appliquera également à tous les membres du Forum qui participent à des groupes de travail pour un sujet spécifique. Il est à la discrétion du Forum d'aviser le comité de gestion de fournir une subvention pour des groupes spécifiques dont la participation est importante mais non possible sans un support. Cette politique peut changer au fur et à mesure qu'il est jugé nécessaire.

Révision du Mandat et remise en question

Il y aura une révision complète du mandat, de la structure et de la gestion en date du 31 octobre 2008. La continuité à long terme du Forum national sur les semences sera dépendante de cette révision. Ceci a pour but de garantir la pertinence actuelle du Forum national sur les semences et de s'assurer que son existence n'est pas tout simplement maintenue par elle-même sans but.

Support Financier

Il y avait un consensus à l'effet que l'industrie devait travailler avec l'État pour garantir le financement à long terme et sécuriser le support des structures de consultation. Le PASCAA continuera d'être un joueur important dans la stratégie de financement jusqu'en 2008. Une structure permanente de financement sera introduite graduellement avant 2008.